



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 14 décembre 2012

Ordre du jour

- I - Informations**
- II - Refonte de la carte intercommunale**
- III - Règlement du jardin des souvenirs**
- IV - Tarifs municipaux 2013**
- V - Questions diverses**

Ouverture de séance à 20h00

I - Informations :

A l'ouverture de la séance, la parole est donnée à Isabelle Derache et Dominique Pastant pour un bilan financier du **Téléthon 2012**. Au final, c'est une somme de 7132,00 € qui a été reversée grâce à une belle participation des associations et de nombreux bénévoles.

Le Conseil Municipal adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des participants à cette manifestation.

Il approuve une **modification du budget** pour intégrer les travaux de sécurité réalisés en 2010/2011 dans la rue Longue Epée en section de fonctionnement ; en effet, ceux-ci ayant été préfinancés par le Département et donnant lieu à un remboursement sur leur montant hors taxes ne peuvent pas être considérés comme une dépense d'investissement. Il y a donc lieu de régulariser les écritures.

Mr le Maire indique qu'il a été procédé au **remplacement des deux ordinateurs du secrétariat** pour 1620,00 €, et signale que la **commission de sécurité** a donné un avis favorable après son passage à l'église.

II - Refonte de la carte intercommunale :

Le Conseil donne en premier lieu un **avis favorable** à la **dissolution du SIPEM** (Syndicat Intercommunal du Pévèle Mélantois) qui n'a plus d'utilité depuis la création de la Communautés de communes du Pays de Pévèle. Par contre, il donne un **avis défavorable** au **projet de fusion des Communautés de communes du Carembault, de Cœur de Pévèle, d'Espèce en Pévèle, du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois et le rattachement de Pont-à-Marcq**.

Il considère en effet que l'étude « fusion » menée par les collectivités concernées n'a pas permis de dégager un projet de territoire pour la future intercommunalité et que, par conséquent, il n'existe aucune lisibilité quant à l'intérêt ou l'utilité de celle-ci ; qu'au contraire, cette étude a mis en évidence de nombreux points de désaccord ainsi que des divergences de vues importantes entre les différentes collectivités concernées, qui font courir un risque sur la continuité des actions menées par la CCPP et démontrent l'incohérence du périmètre arrêté par Monsieur le Préfet du Nord.

Il souligne par ailleurs que la hausse d'impôts locaux mise en évidence par cette étude affectera les ménages et les entreprises de la CCPP et donc de la Commune de Bersée dans un contexte de crise, sans que ces ménages et ces entreprises n'en retirent un quelconque avantage, faute de projet de territoire. Il estime enfin que le regroupement des Communautés de Communes devrait se faire sur la base du volontariat, et ne pas être imposé par le représentant de l'Etat ; or, le Conseil Communautaire de la CCPP a, à la majorité des deux tiers, donné un avis défavorable sur le périmètre de la future communauté de communes.

III - Règlement du jardin des souvenirs :

Au règlement du **Jardin du souvenir** ; le Conseil décide notamment de ne pas percevoir de contribution des familles pour les cérémonies de dispersion des cendres. Mr le Maire souligne qu'il serait nécessaire d'envisager un second columbarium.

IV – Tarifs municipaux 2013 :

Location Maison Ecole.....	220,00 €	Cantine	
Location terrain Mairie.....	17,00 €	Enfants de Bersée	
Salle Municipale :		• Q.F. moins de 500 €.....	1,65 €
Habitants de Bersée :		• Q.F. de 501 à 673 €.....	2,05 €
• pour un week end avec vaisselle.....	300,00 €	• Q.F. de 674 à 873 €.....	2,45 €
• pour un week end sans vaisselle.....	250,00 €	• Q.F. de 874 à 1073 €.....	2,90 €
• pour le nettoyage.....	64,00 €	• Q.F. de 1074 à 1273 €.....	3,00 €
Extérieurs :		• Q.F. plus de 1273 €.....	3,15 €
• pour un week end avec vaisselle.....	350,00 €	Enfants n'habitant pas Bersée	
• pour un week end sans vaisselle.....	300,00 €	• Q.F. moins de 500 €.....	3,30 €
Salle des Associations :		• Q.F. de 501 à 673 €.....	3,40 €
Habitants de Bersée :		• Q.F. de 674 à 873 €.....	3,45 €
• pour un week end.....	150,00 €	• Q.F. de 874 à 1073 €.....	3,60 €
Extérieurs :		• Q.F. de 1074 à 1273 €.....	3,70 €
• pour un week end.....	200,00 €	• Q.F. plus de 1273 €.....	3,90 €
Concessions cimetières :		Tarif personnel.....	2,90 €
• perpétuelle (1e m2).....	38,00 €	Tarif instituteur surveillant.....	3,00 €
• trentenaire (1e m2).....	26,00 €	Tarif instituteur ou visiteur.....	3,90 €
Repas à domicile :		Garderie périscolaire	
• Personnes seules.....	5,00 €	Par mois et par enfant	
• Couples.....	9,15 €	• Q.F. moins de 500 €.....	30,00 €
Etude dirigée :		• Q.F. de 501 à 673 €.....	31,00 €
• par mois et par enfant.....	21,00 €	• Q.F. de 674 à 873 €.....	32,00 €
• par mois et par enfant.....	18,00 €	• Q.F. de 874 à 1073 €.....	34,00 €
à partir du 2ème enfant		• Q.F. de 1074 à 1273 €.....	35,00 €
• par mois et par enfant extérieur.....	22,00 €	• Q.F. plus de 1273 €.....	36,00 €
Piscine :		• Extérieur :.....	36,00 €
• Accès piscine enfants de 6 à 12 ans.....	16,50 €	Par heure et par enfant	
• Accès piscine 12 ans et adultes.....	31,00 €	• Q.F. moins de 500 €.....	3,35 €
• Tickets d'accès piscine.....	1,85 €	• Q.F. de 501 à 673 €.....	3,45 €
• Accès étang de pêche 12 ans et adultes.....	26,00 €	• Q.F. de 674 à 873 €.....	3,65 €
• Accès étang de pêche de 6 à 12 ans.....	11,30 €	• Q.F. de 874 à 1073 €.....	4,00 €
Médiathèque :		• Q.F. de 1074 à 1273 €.....	4,30 €
• Caution.....	30,00 €	• Q.F. plus de 1273 €.....	4,40 €
• Enfants jusqu'à 16 ans.....	gratuit	• Extérieur :.....	4,40 €
• Jeunes de 16 à 20 ans.....	7,50 €	Par 1/2heure et par enfant	
• Adultes.....	14,50 €	• Q.F. moins de 500 €.....	1,70 €
Pour les extérieurs:		• Q.F. de 501 à 673 €.....	1,80 €
• Caution.....	30,00 €	• Q.F. de 674 à 873 €.....	1,90 €
• Enfants jusqu'à 16 ans.....	10,00 €	• Q.F. de 874 à 1073 €.....	2,10 €
• Adultes.....	22,00 €	• Q.F. de 1074 à 1273 €.....	2,20 €
		• Q.F. plus de 1273 €.....	2,50 €
		• Extérieur :.....	2,50 €

V – Questions diverses :

- Validation de différents **travaux d'entretien** « courant » à l'église (nettoyage des déjections de pigeons ; mise en conformité de l'alimentation électrique des cloches ; lessivage des cadrans de l'horloge) pour un montant de 8 000 € environ.

- Le Conseil décide de ne pas participer au financement des séjours pédagogiques organisés par les établissements scolaires du second degré, tout en rappelant que les familles concernées peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale pour obtenir une aide sur justification de ressources.

Il précise que, sauf pour les causes d'intérêt national, les subventions aux associations sont réservées à celles qui sont effectivement domiciliées dans la Commune. Une demande de subvention déposée par une association hors Commune en vue de la participation aux « 4L Trophy » est ainsi rejetée.

- Une motion sera adressée à la CCPP afin d'obtenir le versement de sa participation au portage des repas à domicile des personnes âgées qui, bien que prévue statutairement, n'a pas été acquittée depuis le mois d'octobre 2010.

La séance est levée à 22h40